

Extranet presse du gouvernement luxembourgeois

Information de la Caisse pour l'avenir des enfants dans le cadre du coronavirus (13.03.2020)

Communiqué par: Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) / ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

Dans le contexte de la propagation de la pandémie de Covid-19, la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) tient à informer les assurés que le traitement des dossiers et le versement des prestations familiales ainsi que des indemnités de congé parental restent pleinement assurés.

Tous les services de la CAE continuent de fonctionner normalement et toutes les échéances de paiement fixées seront respectées.

En règle générale, les services offerts par la CAE ne nécessitent pas de passage physique aux guichets.

Afin d'éviter toute situation propice à la propagation du Covid-19, telle que le regroupement de personnes au sein de la salle d'attente, l'accueil physique au sein de la CAE sera toutefois réduit à un service minimum les mercredis de 9 à 11 heures.

La CAE sera accessible par téléphone pour tout renseignement général ou tout renseignement concernant un dossier en cours au (+352) 47 71 53-1 et ce exceptionnellement en continu de 08 h 30 à 15 h 30.

La CAE est accessible électroniquement pour tout renseignement général ou tout renseignement concernant un dossier en cours via le formulaire de contact disponible sur le site cae.public.lu/fr/support/contact/formulaire.html.

Toutes les informations relatives aux prestations familiales et au congé parental sont disponibles en ligne sur le site www.cae.lu ainsi que sur le site myguichet.lu.

Tous les formulaires de demande peuvent être téléchargés sur le site www.cae.lu dans la rubrique «Formulaires de demande».

Toute demande d'attestation de paiement peut se faire en ligne sur le site www.cae.lu dans la rubrique «Demande d'attestation de paiement».

Tous les documents requis par la CAE auprès des assurés peuvent être transmis par courrier postal à l'adresse B.P. 394, L-2013 Luxembourg.